

## COMMUNE DE LA PIERRE

### **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL** **SEANCE du 1<sup>er</sup> juillet 2021**

L'an deux mille vingt et un, le premier juillet, le conseil municipal de LA PIERRE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Yves GAYET, Maire.

**Date de la convocation** : 24 juin 2021

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Nombre de Conseillers Présents à l'ouverture de la séance : 9

Nombre de Conseillers Votants : 13 (dont 4 pouvoirs)

**Présents** : BAZIN Jonathan, CHARLES Christiane, DE PALMA Jean, GAYET Jean-Yves, GENTY Ilona, GODINHO Béatrice, IACONANTONIO Sylvie, PERRIN Danielle, ROUX Yvan, ESTERMANN Walter (arrivé à 19h), MOUTENET Anne (arrivée à 19h30).

**Absents excusés** : ESTERMANN Walter (pouvoir à Ilona GENTY jusqu'à 19h), GALIEGUE William (pouvoir à Jean-Yves GAYET), MOUTENET Anne (pouvoir à Jonathan BAZIN), RAFFIN-PEYLOZ Claudine (pouvoir à Christiane CHARLES).

**Absents** : VAGLIO-PRET Claire, AUDEMARD Guillaume

**Secrétaire de séance** : Ilona GENTY

#### **Délibération n° 2021-17**

##### **SIGNATURE DE LA CONVENTION de COOPERATION à la MANIFESTATION CINETOILES**

Dans le cadre de la compétence de soutien aux manifestations culturelles, M. le Maire indique que la Communauté de Communes Le Grésivaudan participe chaque année au festival Cinétoiles.

A ce titre, une convention doit être signées entre la CCLG et La Commune de LA PIERRE afin de fixer les modalités d'exécution de la coopération à la manifestation Cinétoiles, ainsi que les obligations des différents intervenants prenant part à la mise en place et au déroulement de l'évènement.

Cette convention prévoit notamment que le Grésivaudan s'engage à prendre en charge financièrement :

- la partie relative à l'acquisition des droits de diffusion des films qui seront projetés lors de chacune des manifestations Cinétoiles organisées par la Commune ;
- les frais liés au choix du prestataire (prix, frais SACEM) ;
- les frais liés à la communication de la manifestation.

La commune est quant à elle responsable de tout le déroulement de la manifestation, ainsi que de la sécurité de toute personne se trouvant sur le lieu.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer la convention CINETOILES, conclue entre la Communauté de Communes du Grésivaudan et la Commune de LA PIERRE.**

#### **Délibération 2021-18**

##### **RETROCESSION A LA COMMUNE DE LA PIERRE DES PARCELLES B 1057 ET B 1059 APPARTENANT A BOUYGUES IMMOBILIER – PRECISIONS APPORTEES A LA DELIBERATION DE PRINCIPE N°2020-26 EN DATE DU 06/10/2020**

M. le Maire rappelle la délibération de principe n°2020-26 en date du 6 octobre 2020, selon laquelle le Conseil Municipal l'a autorisé à signer l'acte de rétrocession, par Bouygues Immobilier à la Commune de LA PIERRE, du nouveau cheminement piéton situé le long de la rue de la Mairie et de la bande de terrain comprenant la partie trottoir et les containers de tri sélectif, situé le long du chemin de Veaubonnais.

Or, lorsque cette délibération a été prise, les références cadastrales des parcelles de terrains devant être rétrocédées à la Commune n'étaient pas encore connues, car la commune n'avait pas encore été destinataire du document d'arpentage correspondant dressé par le géomètre expert.

## COMMUNE DE LA PIERRE

Ainsi, afin de permettre la signature de l'acte notarié de rétrocession, qui doit avoir lieu vendredi 2 juillet, il convient d'apporter les précisions suivantes :

- les parcelles de terrains objet de l'acte de rétrocession sont cadastrées B 1057, lieu-dit Chemin de Veubeunnais, d'une superficie de 2 m<sup>2</sup>, et B 1059, lieu-dit-Chemin de Veubeunnais, d'une superficie de 1014 m<sup>2</sup>,
- les frais d'actes notariés sont à la charge de la Commune,
- la cession est à titre gratuit (et non à l'euro symbolique comme indiqué dans la délibération n° 2020-26).

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer l'acte de rétrocession à titre gratuit des parcelles B 1057 et B 1059 par Bouygues Immobilier à la Commune de LA PIERRE.**

### Délibération n° 2021-19

#### **SIGNATURE DE LA CONVENTION DE PERIODE DE PREPARATION AU RECLASSEMENT DE L'AGENT NATHALIE FELTEN**

La convention de période de préparation au reclassement a pour objet de définir le plan d'actions de transition professionnelle de Mme Nathalie FELTEN.

Le plan d'actions peut se dérouler en deux temps : une période de validation du projet professionnel et une partie « Plan d'action de transition professionnelle » proprement dit.

Les objectifs de cette période de préparation au reclassement sont de confirmer l'orientation professionnelle vers un nouveau métier, et de donner les chances au reclassement par tous moyens appropriés.

Les actions envisagées pour atteindre ces objectifs sont détaillées dans la convention (formations professionnelles, stages pratiques, etc...)

Il est précisé que cette convention est tri partite, signée par la Commune, l'agent et le CDG 38 (qui peut apporter notamment des conseils à l'agent pour les choix d'organisme de formation, et accompagner la commune pour les formalités administratives nécessaires).

La période de préparation au reclassement a débuté le 21/04/2021, et se terminera au plus tard le 21/04/2022.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer la convention de période de préparation au reclassement de Mme Nathalie FELTEN.**

### INFORMATIONS DIVERSES :

- **Comité des Fêtes** : Jean-Yves GAYET pense qu'il serait intéressant de recréer un comité des fêtes. Ilona GENTY suggère que Cinétoiles soit l'occasion de mobiliser des habitants volontaires pour participer à l'organisation de cette soirée, afin de lancer la dynamique avant de formaliser une association.

- **Livret d'accueil** : un devis a été reçu pour l'impression de 300 exemplaires (montant : 557 €). Une fois imprimé, il sera distribué à l'ensemble des habitants.

- **Projet de construction d'une 4<sup>ème</sup> classe et rénovation de la cantine** : l'assistant à maîtrise d'ouvrage a été choisi. La réunion de démarrage est programmée vendredi 2 juillet. L'objectif de cette mission d'AMO est d'obtenir une étude de programmation fonctionnelle et technique afin de définir précisément les besoins d'usage et de fonction avant les travaux à venir, et de formaliser un programme technique détaillé pour permettre la consultation des équipes de maîtrise d'œuvre. Ilona GENTY propose que cette étude préalable soit l'occasion de solliciter la Communauté de Communes pour mener une étude en parallèle pour la pose de panneaux solaires à l'occasion de la rénovation de la toiture de la salle des fêtes.

## COMMUNE DE LA PIERRE

- **Mur de soutènement du parking du cimetière** : une grande partie du mur s'est affaissé et menace de s'écrouler. Des entreprises vont être contactées afin d'obtenir des devis pour connaître le montant de la rénovation, et faire poser des étais dans l'attente. Une recherche va également être faite pour savoir si les travaux peuvent être en partie subventionnés, ou pris en charge par notre assurance.

- **Manoir de Veaubonnais** : une réunion a eu lieu mardi dernier à la Communauté de Communes afin de présenter à la fois le projet porté par Scènes Obliques et le diagnostic architectural, patrimonial et sanitaire mené par le bureau d'étude Architecture et Héritage. Lors de cette réunion, l'ensemble des financeurs et des partenaires associés au projet étaient représentés : DRAC, Région Auvergne-Rhône-Alpes, Département de l'Isère, M. le Président de la Communauté de Communes et les vice-présidents concernés par le projet, ainsi que Mme Catherine KAMOWSKI, députée de l'Isère, Scènes obliques, AG Studio, Architecture et Héritage, l'association des Centres culturels de rencontre et la commune de La Pierre.

Les prochaines étapes sont les suivantes :

- Un comité de pilotage sera programmé en septembre ou octobre pour présenter le projet aux élus de l'ensemble des collectivités sollicités et l'Etat. Les renouvellements des exécutifs départementaux et régionaux venant d'être effectués, la période est opportune pour la tenue de cette instance.

- Le diagnostic d'Architecture et Héritage sera rendu à la fin de l'été, et présenté lors d'une réunion avec la Commune, AG Studio et Scènes Obliques, en octobre.

Jean-Yves GAYET propose qu'une subvention annuelle de 400 € soit versée à Scènes Obliques, afin de participer au financement de certaines manifestations organisées à La Pierre.

- **Equipe périscolaire** : pour la rentrée de septembre, il est nécessaire de renforcer l'équipe sur le temps de cantine car les effectifs d'enfants ont augmenté depuis septembre 2020. Il y a également un besoin de personnel pour le nettoyage des écoles et des locaux. Une réflexion est en cours pour faire sous-traiter le ménage des écoles à une entreprise extérieure.

Un mail va être adressé aux parents afin de connaître leur besoin pour la garderie du mercredi matin. La décision de maintenir l'accueil du mercredi sera prise en fonction du retour des familles.

- **Marché de produits locaux** : Pas de marché les premières semaines du mois d'août 2021.

Dernier marché le mercredi 28 juillet - Reprise le mercredi 25 août. De plus, il n'y aura pas de marché le mercredi 14 juillet.

- **Ecole/parents d'élèves** : une réunion s'est tenue en mairie mardi 28 juin en présence des parents d'élèves, de M. le Maire, des élus en charge des affaires scolaires et de la Directrice de l'école, afin de faire le point sur la gestion de l'absence d'une institutrice vendredi 18 juin. Lors de cette réunion, il a été rappelé qu'il n'appartient pas à la commune de mettre en place un service d'accueil minimum lorsqu'une institutrice est absente et que l'Education Nationale ne met pas de remplaçant à disposition. En effet, le service d'accueil minimum est uniquement destiné à permettre l'accueil des élèves en cas de grève. Il a également été rappelé que, compte tenu du contexte sanitaire, les services académiques n'autorisent pas la répartition des élèves dans les autres classes, ni la prise en charge des élèves par la Directrice lors de sa journée de décharge.

- **Etude de la Zone PAPA** : deux dates vont être proposées au bureau d'étude EPODE pour une présentation aux membres du CM, mardi 7 ou lundi 13 septembre, à 18h30.